

**DISCOURS DE Clotilde VALTER**

**Signature de l'avenant à la convention-cadre  
2015-2017 conclue entre le FPSPP et l'Etat**

Mardi 28 février 2017

*Seul le prononcé fait foi*

Madame la Ministre, Chère Myriam EL KHOMRI ;

Messieurs les Président et Vice-Président du FPSPP, Chers  
Dominique SCHOTT et Pierre POSSEME,

Messieurs les Président et Vice-Président du COPANEF, Chers  
Christian LAJOUX et Philippe DEBRUYNE,

Mesdames et Messieurs les représentants des partenaires sociaux,

Mesdames et Messieurs les représentants des conseils régionaux,

Mesdames et Messieurs les présidents, vice-présidents et directeurs  
des OPCA,

Messieurs les Directeurs, Chers Hugues de Balathier, Jean  
BASSERES, Jean-Marie MARX et Philippe DOLE,

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de vous accueillir ici ce matin, pour la  
signature de l'avenant 2017 à la convention-cadre conclue le 10  
février 2015, entre le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours

Professionnels et l'Etat, qui régit l'affectation des ressources du fonds paritaire sur la période allant de 2015 à 2017 et qui décline un accord national interprofessionnel conclu le 7 janvier 2015.

Myriam EL KHOMRI et moi-même nous félicitons de la qualité de la négociation entre les partenaires sociaux et l'Etat et de l'accord qui a été trouvé sur les orientations de financement pour 2017, qui nous permet de nous réunir aujourd'hui tous ensemble pour la signature de cet avenant.

Avant la séquence formelle de signature qui clôturera la matinée, nous avons souhaité, avec les partenaires sociaux, organiser un moment d'échanges structuré en deux temps :

- un premier temps, destiné à apporter un éclairage sur le bilan des actions de formation financées par le FPSPP depuis 2015, avec des illustrations de terrain sur quelques actions emblématiques ;
- un second temps, consacré à une présentation des perspectives d'intervention pour 2017 et des actions nouvelles prévues cette année.

Au-delà du budget global d'intervention financière du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, il nous a semblé important de mettre en valeur, de façon concrète, à travers des

exemples de réalisation d'actions de formation, l'apport du FPSPP dont les missions ont profondément été réorientées avec la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

La convention-cadre 2015-2017 est en effet la première convention qui traduit concrètement les enjeux portés par cette loi. Elle porte des ambitions fortes, partagées entre l'Etat et les partenaires sociaux, signataires ensemble de cette convention, mais aussi sans aucun doute par les conseils régionaux auxquels la loi a confié la responsabilité de droit commun dans le champ de la formation professionnelle.

Ces ambitions sont doubles :

- corriger les inégalités d'accès à la formation professionnelle ;
- amplifier les actions au bénéfice de plusieurs publics spécifiques dont les besoins sont importants :
  - d'abord, les salariés de faible niveau de qualification ;
  - ensuite, les salariés des très petites, petites et moyennes entreprises et des entreprises artisanales ;
  - enfin, les demandeurs d'emploi, dont le déficit ou l'obsolescence de compétence ou de qualification fragilisent l'entrée, le maintien, l'évolution ou le retour vers un emploi durable de qualité.

La prise en compte réelle de ces enjeux a été aussi garantie par la création d'une ressource dédiée qui incite le FPSPP à s'inscrire dans une démarche pluriannuelle permettant de construire, de consolider et structurer davantage des modalités d'intervention, au service de projets de formation utiles aux actifs, aux entreprises et aux territoires. Les interventions du FPSPP sur la période 2015-2017 ont par exemple visé à accompagner la mise en œuvre du compte personnel de formation des demandeurs d'emploi, à développer l'accès à l'emploi par les formations en alternance, à contribuer au développement de la formation des salariés des entreprises de moins de 50 salariés et à développer les actions de formation concourant à la qualification et la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi.

C'est cet investissement important mis en œuvre depuis 2015 par le FPSPP, dans un cadre toujours partenarial, que notre premier temps d'échanges va illustrer, grâce à des interventions préparées par des représentants d'entreprises, d'OPCA, d'un COPAREF, de Pôle emploi et de services de l'Etat, que je remercie tous de venir ici ce matin partager avec nous sur les projets dont ils sont acteurs et les résultats obtenus.

Au-delà de ces axes d'intervention, l'intérêt du FPSPP est aussi de s'adapter en permanence à la réalité des besoins - besoins de formation des actifs, besoins des territoires, besoins de certains secteurs économiques – et d'être réactif.

En 2016, les partenaires sociaux ont souhaité être aux côtés de l'Etat et contribuer au financement du plan 500 000 formations supplémentaires, dont le déploiement territorial a été coordonné par les conseils régionaux et dont la mise en œuvre opérationnelle a largement reposé sur Pôle emploi.

En 2017, la contribution du FPSPP à l'effort exceptionnel de formation des personnes en recherche d'emploi est reconduite, à hauteur de 150 M€, selon des modalités d'intervention innovantes, structurées autour de trois appels à projet pour mieux répondre à des besoins structurants pour l'économie et la société françaises.

Ces programmes nouveaux vous seront présentés dans un second temps. Je remercie également les intervenants de cette deuxième séquence, conseil régional, branche professionnelle et OPCA qui contribueront à mettre en perspective la complémentarité de ces programmes avec des actions existantes et l'approfondissement ou de l'élargissement qu'ils visent à permettre.

En vous remerciant tous pour votre présence ce matin, je passe la parole à Dominique SCHOTT et Pierre POSSEME, respectivement président et vice-président du FPSPP, qui vont animer le premier temps de cette matinée.